

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 FÉVRIER 2017**

**Délibération**  
n° 2017.02.101

**Subventions et participations 2017 : versement avant le vote du budget primitif - Office de tourisme du pays d'Angoulême (OTPA)**

**LE SEIZE FÉVRIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 février 2017**

**Secrétaire de séance** : Michel ANDRIEUX

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Danièle MERIGLIER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

André BONICHON à François NEBOUT, Catherine BREARD à Michel ANDRIEUX, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Denis DOLIMONT à Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE à Gérard DEZIER, André FRICHETEAU à Jean-Marie ACQUIER, Isabelle LAGRANGE à Véronique ARLOT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Michaël LAVILLE à Jacky BOUCHAUD, Catherine PEREZ à Philippe LAVAUD, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

**Excusé(s)** :

Danielle BERNARD

**Suppléant(s)** :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FÉVRIER 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.02.101**

TOURISME ET PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur ETIENNE

**SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2017 : VERSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF - OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'ANGOULÊME (OTPA)**

En raison du vote du budget primitif en mars 2017, il est proposé d'attribuer une partie des participations ou subventions à certains organismes pour lesquels l'attente jusqu'à cette date serait susceptible de poser des problèmes de trésorerie.

Le bénéficiaire du versement par anticipation d'une partie de leur subvention 2017 est le suivant :

Organisme	Rappel attribution 2016	Proposition d'avance 2017	Elus ne prenant pas part au vote
Office de Tourisme du Pays d'Angoulême	305 000 € (hors participation des autres CDC)	100 000 €	Mme Feuillade-Masson, M. Acquier

Le montant définitif de subvention pour cet organisme sera précisé lors du vote du budget primitif 2017.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. Mme Feuillade-Masson et M. Acquier ne prennent pas part au débat et au vote.**

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 8 février 2017,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'un acompte de 100 000 € à l'office de tourisme du Pays d'Angoulême.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir pour les subventions supérieures à 23 000 €.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal - chapitre 65.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :  
23 février 2017**

**Affiché le :  
23 février 2017**